

**Le gouvernement recule mais s’obstine sur le fond de la réforme !**

Edouard Philippe a fait ses annonces : des reculs notamment sur les générations concernées, une mise en place délayée ; mais pour l’essentiel le fond de la réforme proposée par Delevoye est toujours là. Les annonces du gouvernement visent à « *rassurer* » car selon le gouvernement les manifestants ne sont que des gens « *inquiets* » qui n’ont rien compris à la réforme.

Il n'a donc pas encore pleinement pris la mesure des revendications et de la colère exprimées massivement depuis plusieurs jours dans les grèves et manifestations. Il confirme la dégradation de notre avenir notamment avec la mise en place d'un âge pivot à 64 ans pour le départ à la retraite même avec toutes les annuités requises, la suppression de tous les régimes spéciaux et la fin du code des pensions de la fonction publique.

La comm’ du gouvernement est simple : cette réforme sera une grande avancée pour toutes et tous (notamment les « plus faibles », les femmes, les jeunes) mais dans le même temps le gouvernement annonce que ces mesures ne se mettront pas en place pour toutes et tous ni tout de suite. **Cela cache très mal le fait que cette réforme va être néfaste et non une avancée**. D’ailleurs pour les profs, le gouvernement dit lui-même que « *si l’on applique mécaniquement la réforme les profs seront pénalisés*». C’est bien évidemment aussi le cas de tous les fonctionnaires qui touchent peu ou pas de primes et pour lesquels le gouvernement n’ pas un seul mot ! **L’enjeu de baisser les montants des retraites est donc bien l’un des objectifs essentiels de la réforme**. Tout comme le fait de nous faire travailler toutes et tous plus longtemps, que le 1er ministre a lui-même répété plusieurs fois dans son discours.

Tous les mécanismes que le gouvernement présente sur la pénibilité, la prise en compte des enfants, le minimum de 1000€ pour une carrière complète, la réversion, etc, sont en réalité pour la plupart des salariés des reculs par rapport à l’existant.

Le piège de la gestion de la valeur du point par les partenaires sociaux  vise à faire croire que les retraites ne baisseront pas. Les partenaires sociaux seront responsables de la gestion, mais dans le cadre imposé d’ « équilibrer le système »… et le parlement décidera au final dans 5, 10 ou 15 ans de modifier la valeur du point des actifs et/ou des retraités pour faire baisser le montant des retraites.

Ces reculs sont le fruit de la mobilisation mais le fond de la réforme est toujours là. Le gouvernement veut clairement désamorcer la mobilisation. C’est un encouragement à la lutte et la démonstration de de l’efficacité de la grève et des mobilisations.

**Toutes les organisations syndicales  appellent maintenant à la grève et à manifester mardi !**

**Il est possible d’imposer le retrait en renforçant nos mobilisations.**

**Assemblée générale mardi matin à 10 heures à la bourse du travail**

**Salle Eugène Hénaff 29 boulevard du Temple métro République**

**D’où nous nous rendrons ensemble à la manifestation pour défiler en commun**

**Manifestation Mardi 13h30 République (à confirmer) vers la Nation via Bastille**

 **La réforme : retarder l’âge de départ et baisser le niveau des pensions!**

Le gouvernement veut figer les dépenses de retraite à leur niveau actuel (13,8% de la richesse produite). Alors que la proportion des retraité-e-s va augmenter, cela revient à programmer leur appauvrissement.

Aujourd’hui, notre système est basé sur les cotisations et la solidarité. Les caisses excédentaires alimentent les caisses déficitaires.

|  |  |
| --- | --- |
| **Aujourd’hui** | **Avec le système par points (pour les moins de 45 ans)** |
| Le calcul de la pension se fait en fonction des annuités (durée de cotisation) et des 6 derniers mois dans le public ou des 25 meilleures années dans le privé. | Prise en compte des points (et non des annuités)... cumulés sur toute la carrière (donc aussi les plus mauvaises années de salaire). Cela entraînerait inévitablement la baisse des pensions, en particulier pour les femmes (temps partiel, carrière incomplète…). |
| Partir à taux plein après une « carrière complète » (42 ans de cotisations), c’est la garantie légale d’avoir au minimum un taux de remplacement (rapport entre salaire et pension) qui, avec des modes de calcul différents, revient à la moitié du revenu dans le public comme dans le privé. | Il n’y aurait plus de notion de durée de cotisation, donc de carrière complète, de taux de remplacement et de taux plein. Il n’y aurait plus aucune garantie donnée à tous-tes, mais un compte individuel à liquider, en baisse pour l’immense majorité des pensionnés. |
| **Aujourd’hui** | **Avec ou sans système par points (Pleinement appliqué dès 2027)** |
| On peut prendre sa retraite à partir de 62 ans (à taux plein si on a ses années de cotisation) | Avec l’ « âge d’équilibre » à 64 ans, une décote serait instaurée si on part avant. Pour les « hors système par points » la nouvelle décote serait calculée en prenant le plus défavorable des deux critères : durée de cotisation ou écart à cet âge d’équilibre. |
| **Les mensonges du gouvernement** |
| - Il n’y aurait pas de réel « minimum de pension » à 1000€. En partant avec une carrière incomplète ou avant 64 ans ce serait bien moins !- La majoration de 5 % « dès le premier enfant » pour l’un des deux parents remplacerait des droits existants : la majoration de 10 % de la pension pour chacun des parents de 3 enfants et + comme la majoration de durée d’assurance attribuée pour chaque enfant (dans le privé : 4 trimestres pour les mères et 4 trimestres pour l’un des deux ; dans le public seulement 2 trimestres) seraient supprimés ! |

Dans le nouveau système, certains paramètres (taux des décotes) seraient modifiables sans passer par une réforme.

**La réforme fragilise la retraite par répartition et encourage la capitalisation:** à partir de 10 000 euros bruts mensuels, les hauts revenus ne cotiseraient quasiment plus dans le système commun...